

Luxembourg, le 13 septembre 2016

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de juillet 2016.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est demeuré relativement stable sur un mois, passant de 1,66% en juin 2016 à 1,67% en juillet 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 22 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'établir à 244 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de juillet 2015, ce taux s'est contracté de 13 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 10 millions d'euros.

Après avoir atteint la parité au mois de juin 2016, le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages évolue désormais en dessus du niveau affiché par les crédits à taux variable. En effet, le taux immobilier fixe s'est établi à 1,64% durant le mois de juillet 2016, en retrait de 2 points de base en rythme mensuel. En termes de volume d'activité, les crédits nouvellement accordés ont augmenté de 56 millions d'euros par rapport à juin 2016 pour atteindre 286 millions d'euros en juillet 2016. En glissement annuel, le taux a diminué de 48 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 35 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

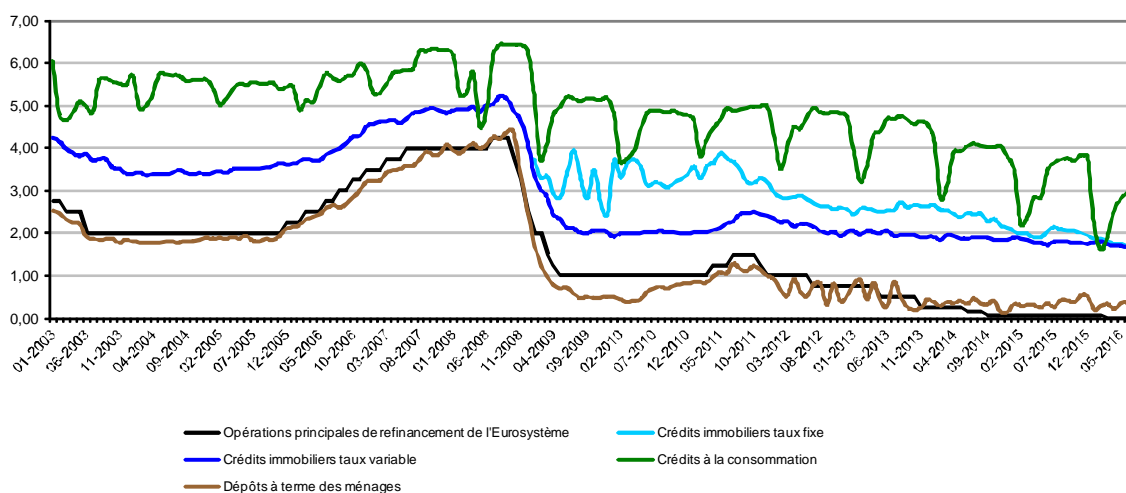
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Communiqué de presse statistique

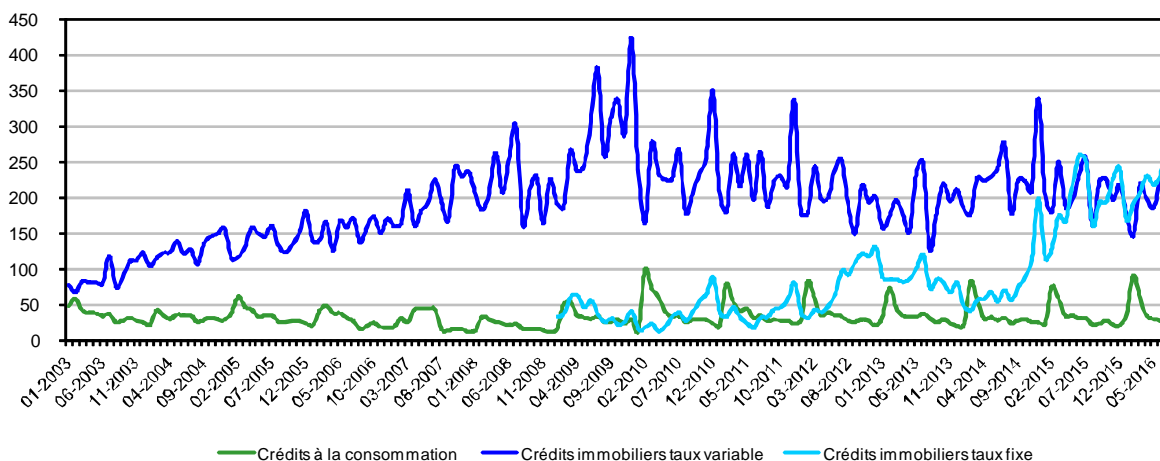
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 7 points de base sur un mois pour s'inscrire à 2,87% en juillet 2016. Les derniers chiffres confirment cependant la stabilité des volumes de crédits nouvellement accordés, l'activité bancaire sur ce segment ayant atteint 28 millions d'euros durant le mois de juillet 2016. En comparaison annuelle avec le mois de juillet 2015, ce taux a diminué de 77 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 2 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de moitié par rapport à son niveau de juin 2016 pour atteindre 17 points de base. En comparaison annuelle avec le mois de juillet 2015, la rémunération de ces dépôts a diminué de 8 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



Communiqué de presse statistique

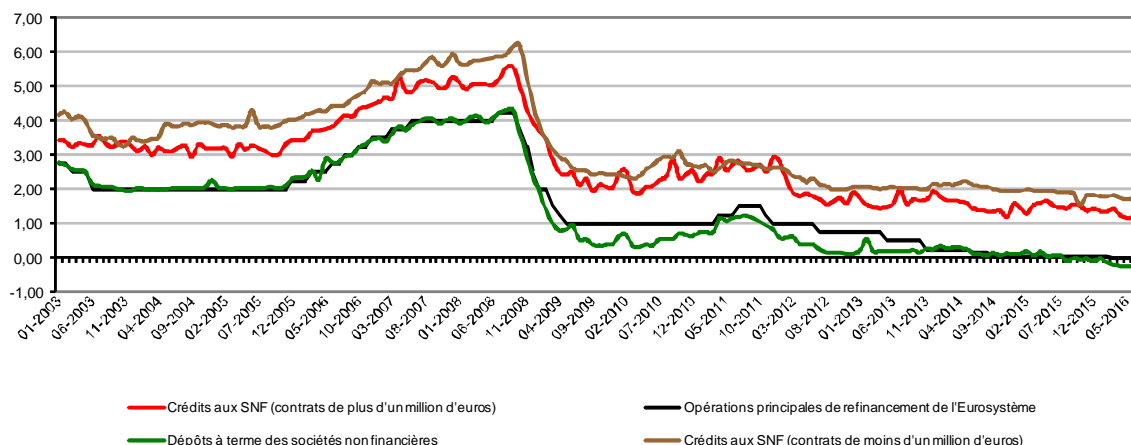
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a diminué de 6 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,70% au mois de juillet 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 87 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 851 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de juillet 2015, ce taux a baissé de 21 points de base tandis que le montant des crédits accordés a reculé de 53 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 13 points de base pour atteindre 1,04% en juillet 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 1 696 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 6 999 millions d'euros. En comparaison avec le mois de juillet 2015, ce taux a diminué de 43 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 403 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a atteint –9 points de base au mois de juillet 2016 contre –24 points de base le mois précédent.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: +352 4774-4910

info@bcl.lu